

**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE**

Séance de : **Mardi 11 juillet 2023**

N°23- 55

OBJET : Attribution de subvention pour un projet de recherche sur le Balisier Rouge (*Heliconia caribaea*)-

Président de séance : Monsieur Robert DULYBOIS

Secrétaire de séance : Monsieur Jean MONFORT

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 11 juillet, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 en présentiel et par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Adoption des Procès-Verbaux des séances du Comité du 3 mars et du 5 avril 2023

Finances

2. DM1 : Modification de l'affectation des résultats du Budget annexe CFME

3. Modification des plans de financement

Ressources Humaines

4. Télétravail (rapport déjà passé en CT en 2022)

5. Modification de l'organigramme (service EEE)

6. Horaires Vacances

7. Information sur le rapport social unique de 2021

Administration Générale

8. Liste des marchés 2022

9. Mise en mission d'élus 2022

Directions

10. Animation : Subvention à l'Association des Amis du PNRM -

11. Développement local : Convention APVRCEEM pour la valorisation du Café -

12. Grand projet Nord : Subvention pour l'étude sur le Balisier -

13. Biodiversité : Convention avec Caribbean Cetacean Society

Questions Diverses

Membres présents

Pour la CTM → : Mesdames N. ACCUS-ADAINÉ – N. LIMIER.

Pour les Communes

→ Membres Titulaires : Mr G. MONSTIN (Carbet) – Mr J. MONFORT (Diamant) – Mr J-L GUIZONNE (Grand'Rivière) – Mr J. THABAR (Gros-Morne) – Mr D. DOULIN (Lamentin) - Mr S. THALMENSY (Lorrain) – Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) – Mr M. MICHALON (Marigot) - Mr E. GABRIEL (Marin) – Mr J. ROY-CAMILLE (Morne Rouge) – Mme K. SALIBER (Morne Vert) - Mr C. CYRILLE (Prêcheur) – Mr G. GLONDU (Rivière Pilote) – Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE (Rivière Salée) - Mr R. DULYBOIS (Robert) – Mme M-A. APOCALE (Saint Esprit) - Mme M-J LAMIN (Saint-Joseph) – Mr C. SAINT-CYR (Sainte Anne) – Mr J. ELISABETH (Sainte Luce) –

→ Communautés d'agglomération : Mr B. BIROTA (CAP NORD) -)

Membres titulaires absents ayant donné procuration

→ CTM : Mme M-A. RAVIN à Mme N. ACCUS ADAINE - Mr F. ISMAIN à Mr R. DULYBOIS (Robert) – Mr J-C. ECANVIL à Mr G. MONSTIN (Carbet) -

→ Communes : Mr A. ALAMELU (Basse Pointe) à Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) - Mr B. BABIN (Bellefontaine) à Mr C. CYRILLE (Prêcheur) – Mr A. BIRON (Case Pilote) à Mr E. GABRIEL (Marin) – Mr D. DELEPINE (Ducos) à Mr J. MONFORT (Diamant) – Mr E. JEAN BAPTISTE (Fonds Saint Denis) à Mr J-L. GUIZONNE (Grand Rivière) – Mme J. BAZABAS (Sainte Marie) à Mme K. SALIBER (Morne Vert) – Mr E. JULTAT à Mme M-A APOCALE (Saint Esprit) –

Membres titulaires absents

→ CTM : Mesdames K. BERNABE – S. NORCA – L. BEAULIEU - C. EMMANUEL - Messieurs N. AZEROT – M. NADEAU – E. DUFEAL – O. MARIE-REINE – J. ROSE – D. DINAL –

→ Communes : Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France) – Mr J. DOMERGUE (François) - Mr M. GOBALSAMY (Saint Pierre) ; Mme L. BESUBE (Ajoupa Bouillon) - Mr C. PALIN (Trinité) – Mme B. BARDOUX (5Trois Ilets) – Mr L. OCCOLIER (Vauclin)

→ Communautés d'agglomération : Mr L. CLEMENTE (CACEM) – Mr J-F. BEAUNOL (CAESM).

Assistaient à la Réunion

Madame S. HOCHÉ-BALUSTRE, Directrice Générale Adjointe des Services opérationnels du PNRM et les Collaborateurs du PNRM.



- Vu** le code général des collectivités territoriales,
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les statuts du SM/PNRM,
- Vu** le décret n° 2012-1184 du 23 octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel régional de la Martinique,
- Vu** la délibération n°23-24 en date du 5 avril 2023 portant vote du Budget Primitif 2023 du Budget Principal du Syndicat Mixte du PNRM,

Considérant que le Parc naturel régional de la Martinique a en charge le portage du dossier d'inscription des « Volcans et forêts de la Montagne Pelée et des pitons du nord de la Martinique » au patrimoine mondial de l'UNESCO, pour le compte de la Collectivité Territoriale de Martinique et de l'État.

Considérant que parmi les actions du plan de gestion, figurent la préservation des trames vertes situées entre les deux entités du Bien (1.6) et l'approfondissement des connaissances sur certains taxons faunistiques et floristiques (2.2).

Considérant que le budget primitif de fonctionnement 2023 pour la mise en œuvre du plan de gestion UNESCO s'élève à 530.000€.

Considérant que Monsieur Thomas NICOLE est en deuxième année de thèse au Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) à Paris où il étudie l'impact des humains sur les relations plantes-animaux en Martinique à partir du balisier rouge (*Heliconia caribaea*). Que ce projet de recherche concerne la zone se situant entre la Montagne Pelée et les Pitons du Carbet.

Considérant que certaines analyses de ce projet nécessitent des financements conséquents (12.000€) et la réussite de ce doctorat est essentielle pour la suite de son parcours professionnel, qui a commencé par un stage de Licence 1 à la DEAL Martinique en 2017 et qui se poursuit par une collaboration avec le Parc Naturel Régional de Martinique depuis 2021.

C'est la raison pour laquelle il sollicite le PNRM afin de le soutenir dans ce projet.

Considérant que ce projet sera financé au titre de l'action A103UN2210 pour la mise en œuvre du plan de gestion UNESCO, et plus spécifiquement l'axe 2 sur l'amélioration des connaissances scientifiques.

Considérant que le projet de M. NICOLE est présenté en annexe

Il est demandé aux membres du Comité de se prononcer sur le financement à hauteur de QUATRE MILLE Euros (4 000,00 €) du projet de recherche de Monsieur Thomas NICOLE.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré,
A l'unanimité des voix des membres présents et représentés.

le Comité syndical

Article 1

Décide d'allouer une subvention d'un montant de Quatre Mille Euros (4 000,00 €) à Monsieur Thomas NICOLE pour son projet de recherche sur l'impact des humains sur les relations plantes-animaux en Martinique à partir du balisier rouge (*Heliconia caribaea*), en particulier sur la zone se situant entre la Montagne Pelée et les Pitons du Carbet.

Article 2

Donne mandat au Président du Syndicat Mixte du PNRM pour signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision du Comité.

Article 3

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget en cours du Syndicat Mixte du PNRM.

Article 4

Cette délibération sera inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte et transmise au représentant de l'État.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le mardi 11 juillet 2023

Le Président,

Félix ISMAÏN



Vu le 27/07/23


*Délibération n°23-55 Attribution de subvention pour un projet de recherche
sur le Balisier Rouge (Heliconia caribaea)*